

LIVRET D'ACCUEIL



Service de répit
Halte Pouce
géré par LSM34



Table des matières

Le mot des co-fondateurs..... 2

Bienvenue dans notre service mandataire..... 3

**Nos petits +
Informations pratiques..... 4**
Devis

**Présentation du rôle du mandataire
Notre offre de service..... 5 & 6**
Détail de notre accompagnement sur mesure

Vos droits et devoirs 7
Vos responsabilités, en qualité d'employeur
Vos droits

Compétence et qualification des intervenants.....8 & 9
Classification des emplois repères

Tarifs et modalités de paiement..... 10
Frais de dossier
Frais de gestion
Fiscalité

Annexes..... 11



“

Dire oui à des familles auxquelles on dit trop souvent non et ce, même si leur demande est difficile à traiter

”

Il y a 20 ans, tout était à penser, à inventer.

Halte Pouce est née en 2005 grâce à la rencontre d'un papa d'un enfant handicapé et d'une enseignante spécialisée. L'aventure s'est rapidement constituée autour d'une équipe motivée qui n'a pas eu peur de l'aventure.

Accueillir, écouter, expliquer, soutenir, construire ensemble...

Autant de mots très concrètement mis en musique tous les jours par le service de répit, ouvert depuis 2011, qui continue d'inventer, de proposer et de s'adapter pour permettre à toutes les familles de se saisir du projet de vie qu'elles souhaitent mettre en place.

Exclusivement dédié au handicap, le service de répit Halte Pouce est aujourd'hui reconnu comme un pôle spécialisé qui a fait depuis des années ses preuves tant auprès des familles qu'auprès des professionnels confrontés à des situations complexes nécessitant des réponses réactives et innovantes.

À vous qui ouvrez ce livret d'accueil, soyez les bienvenus.

Vous êtes au bon endroit !

Solange Colas et Roman Bresson,
cofondateurs de l'association

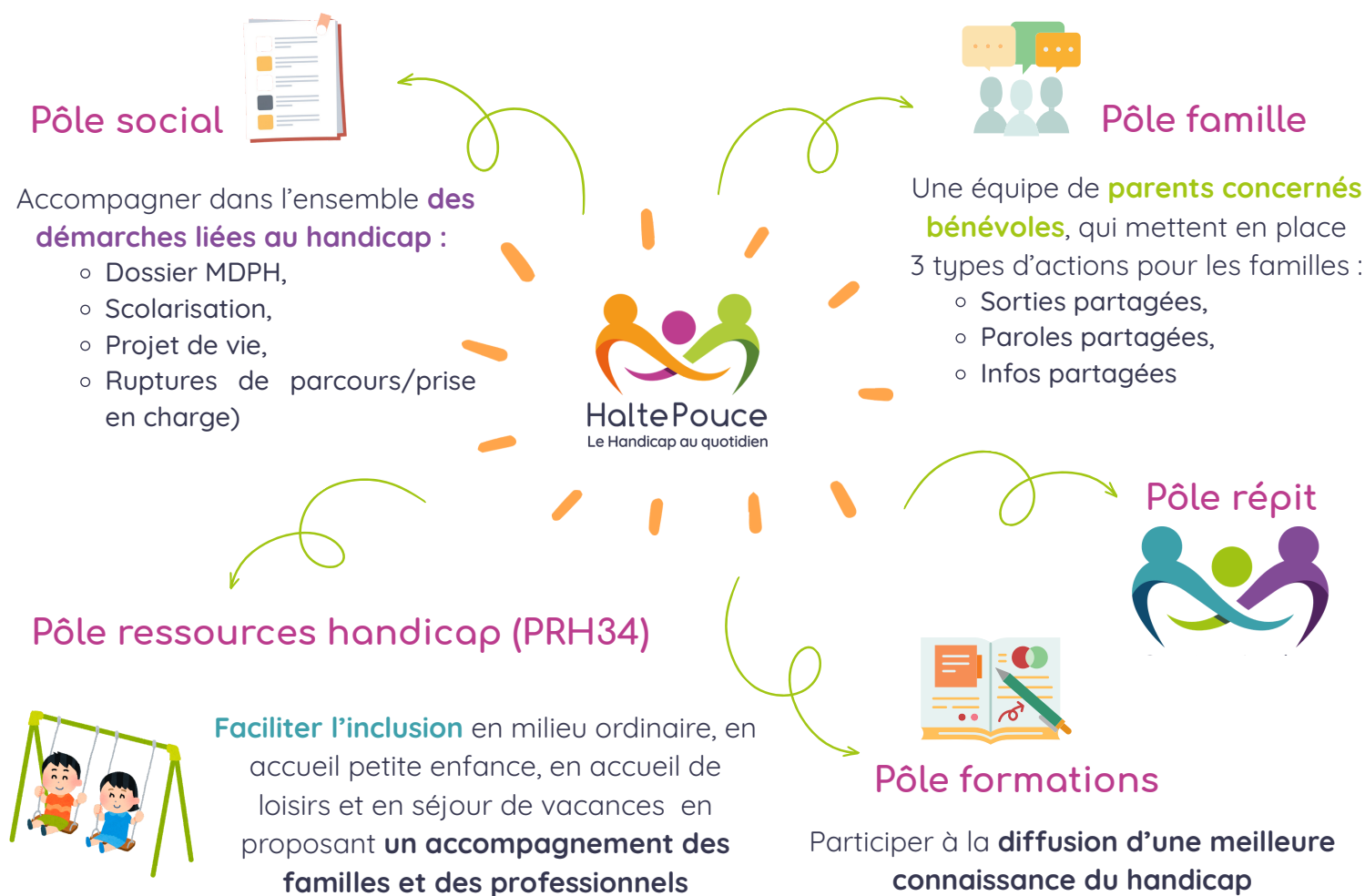


Bienvenue dans notre service mandataire

L'association HALTE POUCE a été créée par des parents et professionnels qui ont mutualisé leurs compétences autour d'un axe : **la notion de répit**.

Ainsi, Halte Pouce s'est fixée comme objectif, de faciliter le quotidien lié au handicap en proposant un service de qualité par **un personnel compétent et motivé**.

Les actions de l'association se décomposent comme suit :



contact@halte-pouce.fr

Nos petits +

Soulager face aux carences institutionnelles

- Accompagner le projet de vie à long terme, en co-construction avec les personnes, afin de proposer une prise en charge porteuse ;
- Proposer du répit à domicile.

Accompagner les bénéficiaires de la PCH

- Aider au décryptage des notifications MDPH ;
- Conseiller et soutenir dans la gestion mensuelle des heures de PCH aide humaine ;
- Accompagner stratégiquement dans l'utilisation des heures attribuées.

Informations pratiques



Le SAP Halte Pouce, est une association de services à la personne **en mode mandataire**, déclarée et agréée sous le numéro **n° SAP524454733** par la DIRECCTE Occitanie, Unité départementale de l'Hérault – 615 bd d'Antigone – 34064 Montpellier Cedex 2 / 04 67 22 88 88.

 **1278 route de Ganges - Résidence les chênes gris - Bât D - 34090 MONTPELLIER**

 **Du lundi au vendredi, de 9h à 16h**

 **07 79 82 81 17**

 **contact@lsm34.fr**

 **<https://www.halte-pouce.fr>**

Modalité de traitement des réclamations orales ou écrites

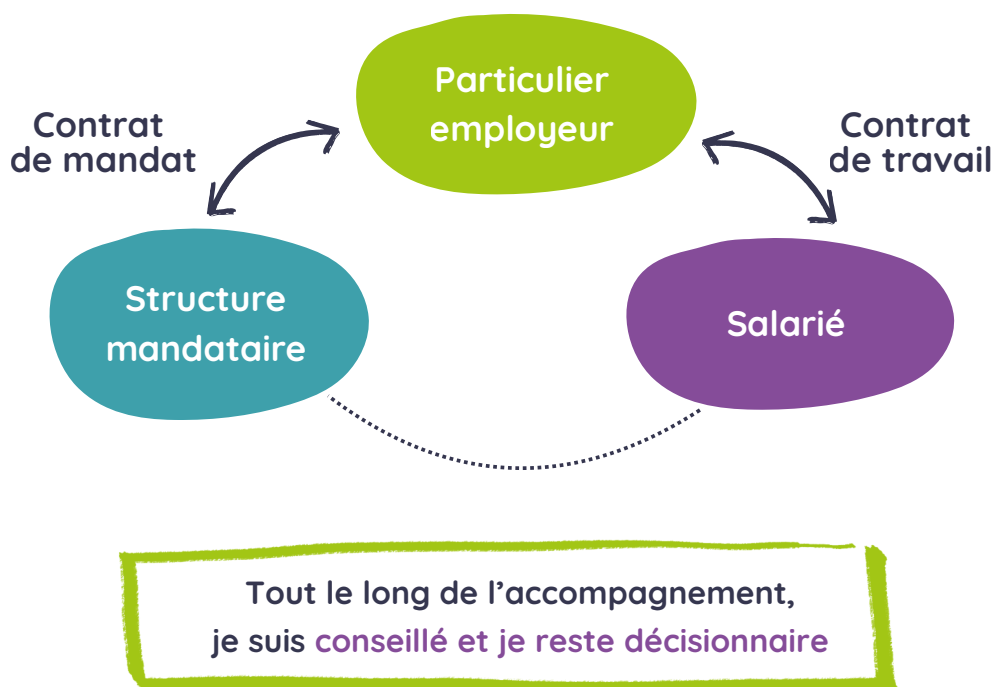
Le particulier employeur peut faire part de ses réclamations éventuelles en s'adressant par mail à **secretariat.lsm34@gmail.com**, courrier simple à SAP HALTE POUCE - 1278 Route de Ganges - Résidence les chênes gris Bât D - 34090 MONTPELLIER, ou par téléphone au **07 79 82 81 17**

Devis

Conformément à l'arrêté du 17 mars 2015, un devis personnalisé et gratuit doit obligatoirement vous être remis pour les prestations dont le prix mensuel est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou à la demande.

Présentation du rôle de mandataire

Avec le mode mandataire, l'emploi à domicile devient une relation tripartite de **confiance** : vous préservez la qualité de la relation humaine, nous nous occupons des démarches administratives.



Notre offre de service

Détail de notre accompagnement sur mesure

Nous vous offrons une solution complète, couvrant toutes les étapes, depuis le pré-recrutement jusqu'à l'accompagnement tout au long de votre collaboration avec votre salarié.

Identification de vos besoins



- Evaluation de vos besoins
- Aide à la **recherche de financement** (PCH, AEEH, aide caisse retraite, etc.)
- Mise en place **d'une proposition d'intervention individualisée** et désignation de **votre référente mandataire dédiée**
- **Suivi régulier de vos besoins**, afin que notre offre soit toujours en **adéquation avec ceux-ci**

Aide au recrutement d'une aide humaine



- Sélection et rencontre des candidats pour découvrir leur parcours
- Proposition de **candidatures les plus pertinentes pour vous**

Accompagnement aux démarches administratives



- Aide à la rédaction du contrat de travail
- **Gestion des déclarations CESU mensuelles**
- Aide aux démarches de rupture de contrat de travail

Conseil et aide pour la gestion des droits



- Aide au décryptage des notifications MDPH
- Aide à la mise en place de la PCH aide humaine (Première demande)
- **Conseil et soutien à la gestion mensuelle des heures de PCH**
- **Information mensuelle sur les droits, l'actualité autour du handicap et les initiatives en faveur d'une société plus inclusive**

Sécurisation de la relation de travail



- Conseil et assistance dans la gestion de la relation de travail
- Information et sensibilisation de l'employeur du respect des questions d'hygiène, de sécurité, de santé au travail et des risques professionnels

Fidélisation des salariés



- **Conseil stratégique sur les dispositifs de formation professionnelle**
- Information sur les opportunités de professionnalisation, **en partenariat avec IPERIA**
- **Mise en place de formations sur-mesure** et gestion de financements **avec nos partenaires**
- Communication régulière sur les droits, devoirs et avantages en tant que salarié du particulier-employeur
- Proposition d'une **complémentaire santé à tarif préférentiel**, en partenariat avec IRCEM

Dispositif de santé au travail pour les salariés avec le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN)

Afin de garantir l'effectivité de vos obligations en matière de prévention et de santé au travail, certaines données personnelles vous concernant pourront être transmises par le SAP au service de prévention et de santé au travail compétent.

Cette transmission est strictement encadrée et vise à garantir le respect des obligations légales en matière de prévention des risques et de santé au travail.

Vos droits et devoirs



Vos responsabilités, en qualité d'employeur :

- **Païement** des salaires et des cotisations sociales,
- Respect du **droit du travail** et de la **Convention collective** nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021 IDCC 3239,
- Respect des obligations relatives à la **médecine du travail**, à la **santé** et **sécurité** au travail et à la **formation** professionnelle



**La fin du mandat ne met pas fin au contrat de travail du salarié.
En cas de rupture du contrat de mandat, le particulier employeur
reste l'employeur du salarié.**

Vos droits

L'accompagnement mandataire permet au particulier employeur de connaître ses droits en matière de :

Fiscalité et exonérations

Dispositifs de financement de l'aide humaine

→ **PCH aide humaine, AEEH, etc.**

Pour en savoir plus, contactez votre référente mandataire.

Droit à la médiation pour le règlement de litiges

Le client pourra recourir gratuitement à un **médiateur de la consommation** répondant aux exigences légales et réglementaires en vigueur comme le prévoit l'article L.612-1 du même code dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

AME CONSO, Emilie BARDOT

Mail : ame.emilie@gmail.com - Tel : 09.53.01.02.69

Compétence et qualification des intervenants

Dans le cadre de la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, les intervenants peuvent occuper les emplois suivants

Enfant

Assistant parental auprès d'enfants en situation de handicap

Adulte

Assistant de vie

Ces emplois sont classifiés en plusieurs niveaux (A, B, C, D) en fonction des **responsabilités**, des **compétences**, et du **degré d'autonomie** requis.

Voici les détails pour chaque niveau :

- Niveau A : Aide basique et surveillance.
- Niveau B : Assistance courante et organisation minimale.
- Niveau C : Assistance spécialisée pour personnes dépendantes.
- Niveau D : Interventions complexes et responsabilités élevées

Les emplois proposés par LES SERVICES DE MANON 34 correspondent aux emplois repères relevant de la **Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021**.

Classification des emplois repères

Assistant de vie niveau C (échelle 5)

→ Assister une personne **dans ses tâches courantes** qu'elle ne peut effectuer seule et **soutenir son autonomie sur les temps de la vie quotidienne**.

Par exemple, assister :

- l'employeur dans la prise des repas
- une tierce personne dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle
- l'employeur lors de ses transferts et déplacements
- La personne dans ses activités sociales et ses loisirs

Assistant de vie niveau D (échelle 6)

→ Missions de l'emploi repère **Assistant de vie C + Réalisation des gestes liés à la délégation des soins d'un employeur en situation de handicap.**

Assistant parental auprès d'enfants en situation de handicap B (échelle 5)

→ S'occuper d'un ou de plusieurs enfant(s) en situation de handicap, âgé(s) de plus ou de moins de 3 ans et **réaliser à sa place les actes essentiels de la vie quotidienne.**

Cet emploi s'exerce auprès des enfants malades ou en situation de handicap, soit ponctuellement, soit régulièrement.

Par exemple, accompagner l'enfant en fonction de son handicap dans :

- la prise des repas
- ses déplacements et RDV extérieurs
- sa capacité à communiquer et à exprimer ses émotions
- la mise en place de stratégies pour prévenir et gérer les moments de crise

Assistant parental auprès d'enfants en situation de handicap C (échelle 6)

→ Missions de l'emploi repère **Assistant parental auprès d'enfants en situation de handicap B ainsi que :**

- Collaborer avec les professionnels du secteur du handicap et l'entourage proche pour l'élaboration du projet de l'enfant pour un accompagnement personnalisé au domicile
- Coordonner son activité avec les différents acteurs qui interviennent au domicile de l'enfant
- Repérer les fragilités de l'enfant afin d'adapter son intervention



À noter : la liste des tâches énumérées ci-dessus **n'est pas exhaustive.** L'employeur et le salarié sont invités à échanger au sujet de certaines activités confiées et **de les noter dans la fiche de poste.**



Tarifs et modalités de paiement

Frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à **50 €**. Ils sont dus au moment de la signature du contrat de mandat.

Ces frais sont versés lors de la 1ère signature et ne seront pas demandés s'il y a reconduction du contrat de mandat l'année suivante.

Frais de gestion mandataire

Les frais de gestion mandataire s'élèvent, pour le client à 1,93 € par heure de présence du/de la salarié.e à son domicile, **avec un tarif minimum forfaitaire de 60€/mois**.

Le taux horaire appliqué est celui fixé par la **PCH Aide humaine Mandataire**. **Les frais de gestion du service sont ainsi intégralement pris en charge par la PCH.**

Les tarifs des frais de gestion mandataire peuvent être révisés :

- Pour les **bénéficiaires de la PCH aide humaine** : à chaque hausse de la grille tarifaire publiée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale ;
- Pour les **bénéficiaires de l'AEEH** : chaque année, le 1er janvier.

Fiscalité

En tant que particulier employeur vous bénéficiez d'un **avantage fiscal** par rapport aux dépenses engagées dans le cadre de cet emploi, que vous soyez ou non soumis à l'impôt sur le revenu.

Cet avantage fiscal correspond à **50%** des **dépenses que vous avez effectivement engagées** pour employer votre salarié.e.



Les dépenses liées à l'emploi d'un.e salarié.e qui sont prises en charge par une aide (par exemple, la PCH) ne permettent pas de bénéficier du crédit d'impôt.



Plus d'infos sur : www.cesu.urssaf.fr ou www.impots.gouv.fr